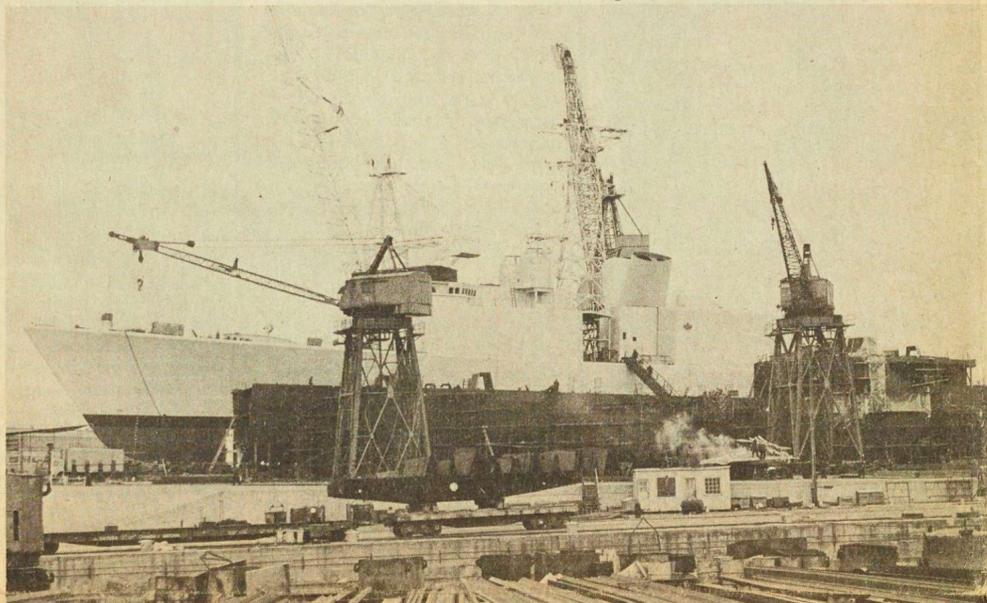


G. T. DAVIE — 1968 VICKERS - 1969 DAVIE SHIP - 1972?

Les ouvriers des chantiers de Lauzon ont-ils le droit de savoir s'ils travailleront dans un an, dans deux ans? Sinon, comment peuvent-ils décider de se construire une maison, de s'acheter une auto, de se marier? Comment peuvent-ils prévoir le meilleur et le pire?



MAURICE BOUCHER,

responsable des services de la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques de la CSN.

C'EST PAS VRAI! ÇA SE PEUT PAS. IL N'Y A QUE ÇÀ À LAUZON. C'EST LE PLUS VIEUX CHANTIER. C'EST LE PLUS GRAND CHANTIER. C'EST LE SEUL CHANTIER QUI PEUT CONSTRUIRE ET LANCER DES GROS BATEAUX DE PLUS DE 800 PIEDS. M. VÉLIOTIS A NIÉ LA RUMÈUR ET ASSURÉ QU'IL AURA LE CONTRAT DES TROIS PÉTROLIERS DE 80.000 TONNES. LE MINISTRE PÉPIN VIENT D'ANNONCER UNE AIDE QUI VA PERMETTRE D'AVOIR DES CONTRATS D'AILLEURS.

C'EST BIEN POSSIBLE. C'EST ARRIVÉ À GEORGES T. DAVIE ET À CANADIAN VICKERS: ÇA REUT ARRIVER ICI AUSSI. ON EST JAMAIS SUR DE RIEN ICI: AUCUN JOUR IL Y A DE L'OUVRAGE, DEMAIN IL N'Y A PLUS. IL Y A DE MOINS EN MOINS D'OUVRAGE AU CHANTIER: APRÈS LA LANCE DU DESTROYER VENDREDI, ILS VONT CLAIRER 200-300 HOMMES. IL Y A D'AUTRES GROS CHANTIERS DANS LES MARITIMES ET DANS LE MONDE. LES AUTRES PAYS CONSTRUISSENT A MEILLEUR MARCHÉ. CE SERAIT LA MORT DE LAUZON: IL N'Y A PLUS RIEN D'AUTRE SUR LA RIVE-SUD.



CLEMENT FLEURY,

président du Syndicat des Chantiers de Lauzon, CSN.



Des informations provenant de Canada Steamship Line (propriétaire de Davie Ship et propriété de Power Corporation) indiquent, il y a quelques semaines, que le chantier Davie Ship de Lauzon n'obtiendra pas le contrat des trois pétroliers grecs de 80.000 tonnes, et, en conséquence, fermera ses portes tel que prévu depuis un certain temps déjà. Au début d'octobre d'ailleurs, M. Véliotis, gérant général, déclarait à un journaliste du Soleil qu'en l'absence de commandes, il se pourrait bien que les 1.900 employés actuels soient progressivement mis à pied au cours de 1971.

Il ne reste présentement au carnet de commandes officiel que les deux traversiers de Lévis (quelques mois) et le parachèvement des deux petits destroyers (fin 1971). Le subside de 17% que vient d'annoncer le ministre Jean-Luc Pépin pour les commandes étrangères peut tout au plus retarder l'échéance, car ce n'est que momentanément que les chantiers étrangers sont débordés. Cette mesure reste insuffisante pour rendre nos chantiers compétitifs en permanence. Or, quand un chantier ne construit plus de bateaux, il ferme. Que M. Véliotis nous montre ses commandes.

Ce subside ne change pas grand chose, encore une fois, il s'agit d'une mesure temporaire. Il y a rien d'assuré, rien de définitif malgré cette politique. On essaie d'éteindre les feux

en négligeant toujours d'énoncer des politiques à longs termes. L'insécurité demeure toujours le lot des travailleurs.

M. Véliotis nie en disant que, quant à eux, ils sont prêts à continuer encore 200 ans, qu'ils investissent en équipement et négocient le contrat des trois pétroliers. Mais M. Véliotis ne nous montre pas de commandes; il affirmait le contraire il y a à peine deux mois à un journaliste du Soleil; il a perdu, il n'y a pas si longtemps, le contrat d'une vingtaine de bateaux grecs qu'il prétendait sûr; il n'est pas sans savoir que les surplus momentanés de commandes des chantiers étrangers ne sont qu'un cataplasme. Quant à nous, nous nous souvenons que les dirigeants de George T. Davie et Canadian Vickers ont tenu les mêmes propos, ce qui n'a pas empêché ces chantiers de fermer en six mois.

La fermeture de Davie Ship est dans la logique de l'absence de planification. Tout le monde sait que les chantiers maritimes canadiens ne sont plus compétitifs parce que Ottawa, pour protéger la marine du Commonwealth, refuse toujours d'établir une politique de construction navale. Les nombreux mémoires de la CSN à ce sujet et les recommandations du rapport Robertson remis en mai sont restés sans la moindre réponse. Entre temps, les chantiers végètent, et, avant de mourir, ne manquent pas d'utiliser les contrats et les subventions du gouvernement à des fins autres que la modernisation de leurs entreprises. C'est particulièrement facile quand, comme à Davie Ship, on est en même temps constructeur et armateur de bateaux, et quand on n'est qu'un maillon dans l'empire de Power Corporation.

Pour empêcher la fermeture de Davie Ship, nous ne croyons plus aux mémoires et aux pèlerinages à Ottawa. Tout cela a été fait mais n'a pas empêché les travailleurs de

George T. Davie et de Canadian Vickers de se retrouver dans la rue (une bonne moitié n'ont pas retrouvé de travail, plusieurs ont dû s'exporter, très peu ont été acceptés au recyclage). Nous ne croyons plus aux "New Liskeard"; nous connaissons le scénario. Dès maintenant, nous allons tenter de mobiliser toute la population de la région de Lauzon et même de Québec, car c'est toute la zone qui sera gravement affectée par cette fermeture. Il n'est pas trop tard.

Des 4 chantiers maritimes importants du Québec, il n'en reste que deux: Davie Ship de Lauzon et Marine Industrie de Sorel. Le chantier de George T. Davie de Lauzon a fermé en 1968 (1000 hommes). Celui de Canadian Vickers a fermé en 1969 (1500 hommes). Sans planification, Davie Ship peut fermer prochainement, même si c'est le plus gros (2250 hommes) et celui de Marine Industrie ne saurait non plus avoir la vie longue. Le Canada, pays maritime par excellence, avait autrefois une marine marchande de plus de 7.000 bateaux: il n'en reste pratiquement plus rien, même si le Canada est un grand exportateur par voie maritime (blé, minerai, etc.). Pourtant, comme la récente mesure du ministre Jean-Luc Pépin vient de le rappeler, la demande de nouveaux navires dans le monde est présentement très considérable.

LA CSN DEMANDE DEPUIS DIX ANS

La CSN fait tout, depuis dix ans, pour empêcher la fermeture des chantiers québécois: mémoires, rencontres, déclarations, protestations. Cette fois-ci, il faut que la population concernée embarque également.

La CSN ne demande pas qu'on garde les chantiers ouverts même s'ils sont déficitaires et ne prétend pas davantage qu'il faille à tout prix construire des bateaux parce qu'il y a des chantiers. Elle pense:

— que les employés des chantiers ont le droit de savoir s'ils vont travailler dans un an, deux ans, et ont le droit d'obtenir plus de régularité dans leur travail.

— que le gouvernement et les compagnies ont le devoir et la possibilité de rendre nos chantiers compétitifs en établissant un système d'aide et des lois sur la navigation intérieure, côtière et autres, qui permettent de remédier au retard technologique, à la fragmentation et au manque de

protection qui tuent nos chantiers.

— que le gouvernement devrait multiplier le nombre de navires marchands canadiens et s'engager même dans des entreprises mixtes de construction navale.

— que le gouvernement doit établir au plus tôt une véritable politique canadienne de construction navale à la suite des études faites par les syndicats et les différentes commissions.

COMMENT OTTAWA LAISSE MOURIR NOS CHANTIERS

Nos chantiers ferment parce qu'ils n'ont plus de bateaux à construire.

Le Canada, aussi étrange que cela puisse paraître, ne fait plus construire de bateaux marchands ou à peu près plus. Pays maritime qui exporte beaucoup par voie de mer intérieure et océanique, le Canada avait autrefois plus de 7.000 bateaux marchands: il ne lui reste plus que 4 océaniques démodés, et même la navigation intérieure et côtière est faite en grande partie par des bateaux étrangers, notamment britanniques, puisque ceux-ci ont le droit d'entrée gratuit. Ottawa fait encore construire quelques bateaux de guerre. Sous la pression du public (élections de 1968), Ottawa a demandé à trois firmes d'étudier s'il était opportun de reconstruire une marine marchande canadienne: on n'a aucune nouvelle de ces études, mais il se pourrait bien qu'une réponse négative soit à la base de la décision de Canada Steamship Line d'envisager la fermeture du chantier de Davie Ship.

Même sans marine marchande, toutefois, nos chantiers pourraient se développer par la construction de bateaux pour d'autres pays.

Ceci suppose cependant qu'ils puissent faire le travail aussi bien et pour un aussi bon prix que les chantiers étrangers. Tel n'est pas le cas actuellement. Pour rendre nos chantiers compétitifs, il faudrait, ici comme dans d'autres pays, que le gouvernement établisse une politique de construction navale dans laquelle, par ses contrats, ses subventions et ses mesures de protection, il puisse favoriser la modernisation, la réorganisation (fusions, reconversions, spécialisation) et le développement des chantiers, au lieu de continuer (comme le ministre Pépin vient de le faire) une "assistance sociale" qui ne profite qu'aux compagnies. Jusqu'à maintenant, au lieu de favoriser la réorganisation des chantiers, Ottawa partage ses contrats de façon à satisfaire chaque chantier, au lieu de donner des subventions directes aux constructeurs et armateurs (22% pour des bateaux destinés à la navigation intérieure et côtière, 17% pour les navires étrangers); au lieu de favoriser la construction de bateaux canadiens au Canada, Ottawa fait transporter ses exportations par des bateaux é-

trangers (faveurs aux pays du Commonwealth) et il laisse envahir jusqu'à la navigation intérieure et côtière par les bateaux étrangers, britanniques principalement. Cette politique négative n'a fait jusqu'ici qu'accélérer la mort de nos chantiers et la négligence, quand ce n'est pas le banditisme, des compagnies qui les administrent (qu'on se souvienne l'affaire de Bonaventure).

A la suite des fermetures des années passées, Ottawa avait créé trois commissions: une sur la marine marchande, dont on n'a pas de nouvelles; une sur la navigation intérieure et côtière, dont on est également sans nouvelle; une sur les problèmes de la construction maritime (commission Robertson). Cette dernière a remis depuis plus de 6 mois un rapport dont les recommandations, bien que trop générales, pourraient amener une relance sérieuse des chantiers: Ottawa n'a pas encore fourni le moindre commentaire. La subvention de 17% que vient d'annoncer le ministre Jean-Luc Pépin pour la construction de navires étrangers est un cataplasme de plus et ne fait que confirmer l'irresponsabilité d'Ottawa.



LA NÉGLIGENCE ET LE TRIPOTAGE DES COMPAGNIES

Les compagnies propriétaires des chantiers contribuent largement à cette mort lente de leurs entreprises et elles s'organisent même pour en tirer profit. Tout concourt à cela: la politique d'assistance directe du gouvernement, le fait que Davie Ship par exemple se vende à elle-même les bateaux qu'elle construit avec subventions, puisque Davie Ship est aussi armateur de bateaux, le fait que Davie Ship, en passant par Canada Steamship Line, est un simple maillon de l'empire de Power Corporation.

En l'absence d'un avenir favorable, on laisse dépérir les chantiers non sans tirer le maximum de bénéfices des contrats et des subventions gouvernementales.

Quelques exemples. Les ouvriers de Davie Ship vous diront qu'il est fréquent que l'on compte sur les contrats du gouvernement le temps qu'ils ont travaillé sur des contrats privés: cela permet de faire des économies sur les contrats privés, et le gouvernement lui, paie toujours la note, même si elle dépasse les prévisions (cf. le

Bonaventure). Les ouvriers vous diront également qu'on leur fait faire du temps supplémentaire sur les contrats du gouvernement, quitte à les congédier un peu plus tard, parce que cela paie la compagnie. Les ouvriers ont aussi remarqué que le nombre des cadres reste stable même dans les périodes de très bas emploi. Les ouvriers vous diront que M. Véliotis ne se gêne pas pour faire réparer son yacht personnel en comptant le temps des ouvriers sur des contrats du gouvernement.

QUE SE PASSE-T-IL?

Il se passe que nos chantiers ne sont plus capables de compétitionner avec les chantiers de d'autres pays comme les Etats-Unis, la Suède, le Japon, l'Angleterre. Pourquoi?

Plusieurs s'empresseront de dire que c'est la faute des syndicats qui demandent des salaires trop élevés. L'argument ne vaut pas.

En 1967, le salaire horaire moyen dans les chantiers maritimes canadiens était de \$2.74, un des plus bas de toute l'industrie manufacturière, plus bas en tous cas qu'aux Etats-Unis et en Suède où les chantiers maritimes sont prospères.

La raison, c'est que nos chantiers sont démodés, mal organisés et mal protégés. Les responsables

de cette négligence sont le gouvernement d'Ottawa et les compagnies elles-mêmes.

Il n'est donc pas trop tard, si toute la population de la région appuie les travailleurs, comme ce fut le cas ailleurs au Québec (Cabano par exemple), pour empêcher le désastre et obliger les vrais responsables à respecter la population.

LES TRAVAILLEURS CONTINUENT LEUR MARCHÉ

Le syndicalisme, c'est pas pour tout le monde!

Souvent, on accuse les syndicats de ne pas s'occuper de ceux qui ne sont pas encore syndiqués; car la masse des travailleurs non-syndiqués est encore, en 1970, énorme. Environ 65% des travailleurs sont toujours à la merci de l'humour changeante de leurs employeurs.

Cependant, quand on constate sur place les difficultés rencontrées par ceux qui veulent un bon jour sortir de leur misère et qui comptent sur le syndicalisme pour les aider, on comprend que le recrutement ne se fasse pas aussi rapidement qu'on le voudrait.

Ce sont très souvent des drames qui résultent de ces tentatives de syndicalisation. Les congédiements pour activités syndicales, qui sont beaucoup plus fréquents qu'on ne croit, donnent lieu à des situations des plus pénibles. La plupart du temps, ce sont quelques gars qui sont choisis par les patrons pour être les boucs émissaires et qui doivent payer de leur personne pour que leurs camarades puissent jouir d'une certaine sécurité. Ils perdent la leur pour que les autres puissent en avoir.



A la CSN, beau temps mauvais temps, on compte une moyenne d'une trentaine de gars congédiés pour activités syndicales.

A Montréal actuellement, deux groupes de travailleurs sont en train d'en faire la douloureuse expérience: les employés de Warshaw Fruit Market et les concierges de la Société des Artisans.

Warshaw

Warshaw Fruit Market est un très gros magasin de détail de la rue St-Laurent à Montréal. Au début de novembre, la Fédération du commerce organisait un syndicat les quelque 125 employés, soit environ 75 réguliers et une cinquantaine de surnuméraires.

La très grande majorité de ces travailleurs sont des immigrants exploités de la façon la plus honteuse. Bien entendu, ils ont vu dans le syndicalisme un moyen de sortir de cette exploitation qu'on pratiquait à leur endroit. L'employeur, lui, n'a pas vu les choses du même oeil. La réplique n'a pas tardé: 50 congédiements.

Des plaintes ont été déposées auprès de la Direction générale des relations de travail; le piquetage a été organisé devant le maga-

Société des Artisans

Coopérative d'assurance-vie canadienne-française, la Société des Artisans n'agit pas différemment. Encore là, le respect de la personne humaine prend une débauche!

Le 11 novembre, la direction avise 9 de ses employés affectés au service de l'entretien de son immeuble situé au 333 est rue Craig à Montréal qu'ils étaient congédiés à partir du lendemain 12 novembre.

Le syndicat déjà en place avait, au cours du mois d'octobre, commencé une campagne de recrutement pour les 15 employés du service des immeubles qui n'étaient pas déjà couverts par le certificat d'accréditation existant et la convention collective en vigueur.

Le 4 novembre, au cours d'une assemblée, ces 15 travailleurs avaient signé leur carte d'adhésion déposaient une requête en accréditation pour ce groupe et en avisaient leur employeur. (Il y a quelques jours l'accréditation syndicale leur était accordée par le commissaire-enquêteur).

Le 11 novembre, la Société des Artisans, bonne maison canadienne-française, en congédie 9 et annonce qu'un sous-contractant sera chargé dorénavant du service d'entretien et de garde.

Des représentants de la Société ont indiqué au syndicat que cette mesure avait pour but d'épargner quelques milliers de dollars. Il est quand même curieux de constater que ce soudain désir d'épargne coïncide avec la volonté de syndicalisation des concierges...

Des plaintes formelles de congédiements pour activités syndicales ont été déposées au ministère du Travail. Le syndicat se propose d'utiliser tous les moyens légaux de pression et toutes les actions syndicales de solidarité pour obtenir le remboursement de ces employés.

Un chemin difficile

C'est ainsi qu'en 1970, le syndicalisme continue de faire son chemin, malgré les difficultés que peut susciter le capital.



Quatre ans pour un contrat de travail



Les récentes rencontres entre le syndicat et les autorités du Collège de Lévis ont amené un certain déblocage.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce n'est pas trop tôt. En effet, depuis près de 4 ans, une cinquantaine d'employés du Collège de Lévis luttent pour l'obtention d'une convention collective.

Pourtant, ce collège n'est pas une entreprise capitaliste pour qui seul le profit entre en ligne de compte. C'est une institution privée d'enseignement dirigée par des prêtres et financée à près de 80% par le gouvernement.

Retour en arrière

L'historique des négociations depuis le mois d'avril 1967 en dit long sur l'esprit qui règne dans ce milieu.

A cette date, le Syndicat national des employés des maisons d'éducation de Lévis, affilié à la CSN, recevait son certificat d'accréditation; il ne représentait alors que les employés de cuisine et ceux de la buanderie.

Une seconde requête était déposée le 26 juillet 1967 en vue de couvrir en plus les employés de la bibliothèque et ceux des bureaux.

A ce moment déjà, l'employeur refuse de négocier.

Le syndicat demande alors la conciliation. Le 15 août 1968, l'employeur demande à la Commission des relations de travail la révocation de la première accréditation et conteste la seconde. La raison invoquée: le Syndicat ne veut pas représenter tous les employés "manuels" de l'établissement, lesquels forment un tout indissoluble. A la suite de cette requête, la Commission

Contrat chez Québec Ready-Mix

Le travail a repris le mois dernier à la compagnie Québec Ready-Mix après une grève qui avait débuté le 10 septembre. Cette grève touchait une centaine de travailleurs.

On peut qualifier d'immorale la position défendue par la compagnie avant qu'une entente n'intervienne; en effet, à même les économies qu'elle a réalisées en ne versant aucune augmentation de salaires à ses employés durant deux ans, la compagnie s'est servi de ces sommes épargnées de cette façon pour se créer une place dans le secteur du béton en offrant sa marchandise à des prix moindres que ceux de ses concurrents.

Avant la signature du contrat, les employés n'avaient reçu aucune augmentation de salaire depuis le 1er janvier 1968, soit depuis près de trois ans. Ce qui les mettait loin en arrière des autres. Ce retard était dû en partie au changement d'allégeance syndicale survenu entretemps, mais surtout à de longues procédures qui ont eu lieu à la suite de deux congédiements pour activités syndicales. La compagnie a d'ailleurs été condamnée à reprendre à son emploi les deux travailleurs congédiés et à leur verser les salaires auxquels ils avaient droit, soit \$5,812.00 dans un cas et près de \$5,000.00 dans l'autre.



Chantage

Comme la chose se produit souvent, la compagnie Québec Ready-Mix a fait planer sur la tête de ses employés la menace de fermeture si ces derniers ne se pliaient pas aux exigences de la compagnie. Encore là, les travailleurs ne se sont pas laissés prendre au chantage et ont tenu leur bout.

On reconnaît là les moyens de pression habituels à l'Hydro. Cependant, ces moyens n'ont pas empêché les travailleurs de tenir leur bout en continuant la grève pour finalement gagner leur point.

Au mois d'août, les négociations reprennent. De cette date à la fin de novembre, elles n'avancent pas d'un pouce jusqu'au léger déblocage des dernières semaines.

C'est comme ça que durant 4 ans, on prive des travailleurs d'une convention collective et des bénéfices qui y sont attachés.

Les Procédés de l'Hydro



Il a fallu 10 jours de grève pour que les quelque 175 employés interprofessionnels de l'Hydro-Québec de Manicouagan-Les Outardes (CSN) gagnent leur point: le respect de l'unité de négociation quant aux postes inclus dans la convention, alors qu'auparavant, il était possible à l'Hydro de remplacer un syndiqué par un ouvrier non-syndiqué. A la suite de la signature de la lettre d'entente, cela ne se fera plus.

Les employés de l'Hydro avaient déclenché leur grève le 8 octobre, après avoir refusé les dernières offres de la compagnie. Le 18 octobre, par un vote de 77.5 pour cent, les employés décidaient d'accepter les nouvelles offres qui rencontraient leurs demandes initiales.

Côté salaire, les syndiqués ont obtenu deux augmentations par tranches de 18 mois, la première étant de \$11.00 par semaine et la seconde de 7 pour cent. De plus, les travailleurs qui étaient hors-échelle sont maintenant intégrés sans aucune perte. On remarque aussi une amélioration sensible de la clause d'ancienneté.

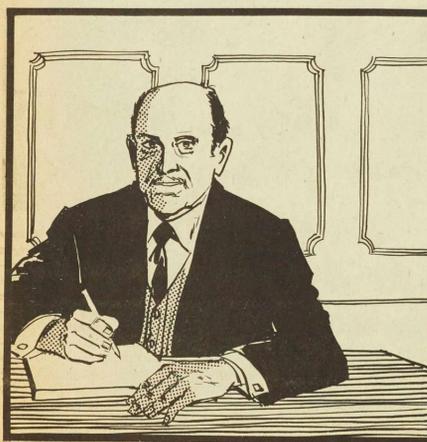
Les procédés de l'Hydro

Les procédés de l'Hydro sont bien connus des syndiqués; il ne semble pas qu'avec les ans, ils aient tendance à changer de quelque façon que ce soit dans le bon sens.

En effet, malgré les promesses contraires de la direction de l'Hydro, ceux-ci procédaient, deux jours après le début de la grève, à la mise à pied de plus de 1,000 employés horaires.

On reconnaît là les moyens de pression habituels à l'Hydro. Cependant, ces moyens n'ont pas empêché les travailleurs de tenir leur bout en continuant la grève pour finalement gagner leur point.

C'est pour quand le reclassement?



Les greffiers-audienciers à l'oeuvre dans les différentes cours de justice de Montréal ne sont pas des plus heureux par les temps qui courent.

Depuis le reclassement des fonctionnaires provinciaux en 1966, le ministre de la Justice du Québec, plus précisément la direction du personnel de ce ministère, n'a rien fait pour résoudre les multiples problèmes qu'occasionne la non-reconnaissance du greffier-audiencier.

Ce dernier joue un rôle de première importance au niveau de l'administration de la justice, même s'il n'est actuellement reconnu que comme commis de bureau.

Le 16 novembre, les représentants des greffiers-audienciers ont rencontré le ministre de la Justice Jérôme Choquette pour lui faire part de leurs doléances; ce dernier a promis une réponse d'ici le 15 décembre. Entretemps, les greffiers comptent exercer des pressions auprès du Barreau et des juges en chef. Ils préparent aussi une assemblée générale des quelque 80 greffiers de la région de Montréal prévue pour le 17 décembre.

Pas de statut particulier

Lors du premier reclassement, la direction du personnel du ministère de la Justice refusait catégoriquement aux greffiers-audienciers le droit à un statut particulier en ne leur reconnaissant pas de responsabilités particulières et les difficultés causées par des heures de travail irrégulières.

Leur salaire actuel ne dépasse guère les \$5,000 par année. Ce qui explique le mécontentement général qui a accueilli les objections formulées par la direction du personnel avant la parution du rapport final sur l'ensemble des classifications des fonctionnaires provinciaux.

A l'intérieur de ce volumineux rapport, et même si un projet de classement pour les greffiers-audienciers avait déjà été retenu par la Commission de la fonction publique, le règlement, prévoyant leur statut particulier et considérant leurs tâches et leur rôle, n'existe plus.

La situation injuste de cette catégorie de salariés dure depuis plus de quatre ans. Ils semblent plus que jamais décidés à obtenir enfin justice.

Conciliation à Québec-Autobus

Après 6 mois de tentative de négociation avec la compagnie Québec-Autobus, les employés, tant les chauffeurs que les employés de garage, ont demandé l'intervention d'un conciliateur.

Jusqu'ici, la compagnie de transport a refusé systématiquement de négocier une nouvelle convention collective en invoquant le fait qu'elle serait achetée ou expropriée par la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec.

Les deux syndicats, celui des chauffeurs et celui des employés de garages, ont demandé à plusieurs reprises aux représentants de la Commission de transport d'être présent à la table de négociation afin de pouvoir arriver à la conclusion d'une convention collective; ces derniers ont toutefois toujours refusé de négocier avec les deux syndicats.

C'est devant une telle situation que les syndicats ont demandé l'intervention d'un conciliateur.

Toutes les clauses contenues dans un projet d'amendements des deux conventions collectives demeurent toujours en suspens, n'ayant même pas été abordées à la table de négociation.

Les syndiqués ont cependant entrepris des démarches auprès du ministère du Travail et du ministère des Affaires municipales dans le but d'éviter que la population n'ait à subir la même situation qu'en 1968.



A Thedford-Mines, les policiers négocient

L'intervention d'un conciliateur a été demandée et accordée au syndicat des policiers de Thedford Mines qui tente actuellement de négocier le renouvellement de leur convention collective de travail; celle-ci expirera le 30 décembre prochain.



Le projet d'une nouvelle convention a été soumis à la ville le 21 septembre dernier.

La demande de conciliation a été faite à la suite du refus formel des négociateurs de la ville de négocier sur la base du projet d'amendements syndical.

Si la conciliation ne porte pas fruit, le syndicat devra demander l'arbitrage obligatoire puisque les policiers ne jouissent pas du droit de grève.

Victoire des papetiers à Port-Alfred

Une entente de principe est intervenue mardi le 1er décembre dans les négociations qui se poursuivaient depuis le mois de juillet dernier entre la compagnie Consolidated Bathurst de Port-Alfred et le Syndicat national des travailleurs de pâtes et papier (CSN). Cette entente a par la suite été ratifiée par l'assemblée générale le 3 décembre.

Ces négociations revêtaient une importance capitale pour la Fédération des pâtes et papier; on se souviendra qu'au printemps dernier, une union internationale avait effectué un raid dans cette usine de Port-Alfred. La CSN avait su résister mais se devait d'aller chercher un excellent contrat afin de conserver ses positions fortes.

C'est ce qui s'est produit.

Au cours des dernières négociations il y a deux ans, les travailleurs de Port-Alfred avaient acquis une clause de salaire garanti. En échange de cette clause, ils ont obtenu cette année une somme de \$100.00 par employé. De plus, la compagnie défrayera une somme de \$2.50 par mois par employé au chapitre des assurances. "Nous avons dépassé l'union internationale de \$100,000.00 dans notre contrat de Port-Alfred", annonça fièrement le président du syndicat, M. Jean-Marie Brochu.

Le moulin compte 550 employés.

Deux longues grèves prennent fin au Saguenay

Deux longues grèves ont pris fin d'une façon heureuse en novembre. Ces grèves, toutes deux dans des scieries de la région du Saguenay, avaient été déclenchées à la même date, soit le 6 juillet dernier.

Price à Falardeau

235 travailleurs, en grève du 6 juillet au 9 novembre, ont lutté durant ces quatre mois pour obtenir une réduction de leurs heures de travail et des salaires plus décents.

Durant un mois et demi après le début de la grève, l'employeur a systématiquement refusé de négocier; des injonctions furent prises. Les grévistes sont allés manifester dans les rues de Chicoutimi et devant les bureaux de la compagnie Price.

Finalement, les travailleurs sont rentrés au travail avec une réduction des heures de travail de 50 à 47½ immédiatement, avec compensation; le 25 novembre 1971, elles seront de 45.

Quant aux salaires, ils seront augmentés de 12 cents rétroactivement au 1er avril 1970, avec augmentation de 13 cents le 1er avril 1971 et de 15 cents le 1er avril 1972 et de 10 cents le 1er janvier 1973. A ce moment, le salaire de base sera de \$2.68.

Murdoch à St-Fulgence

110 travailleurs en grève du 6 juillet au 20 novembre; là encore, la lutte avait pour but la réduction des heures de travail et de meilleurs salaires.

Les heures ont été réduites à 48 à la signature de l'entente; elles seront ramenées à 47 le 1er mai 1971 et à 45 le 1er novembre 1971. Quant aux salaires, des augmentations pour un total de 55 cents ont été gagnées, de même que des ajustements de 8 à 20 cents l'heure pour plus de la moitié des employés. Une trentaine de griets non-réglés ainsi que le congédiement sans raison d'un employé ont retardé la signature d'un accord entre les parties. Finalement, les griets et le congédiement ont été réglés à la satisfaction des travailleurs.

"Une jambette du fédéral"

"L'Affaire Caloi" est une jambette à la région de Portneuf et au Québec, selon le Conseil central de Québec.

A son avis, la politique du fédéral sur le marché du pétrole au Canada favorise l'Ontario, une province déjà économiquement forte, au détriment du Québec, déjà aux prises avec un taux de chômage fort élevé. On sait que la Cour suprême du Canada vient d'interdire à la compagnie Caloi de vendre ses produits à l'ouest des frontières du Québec. Cette décision prive la région de Portneuf des emplois qu'aurait procurés la construction et l'opération d'une raffinerie, comme l'avait projeté la compagnie.

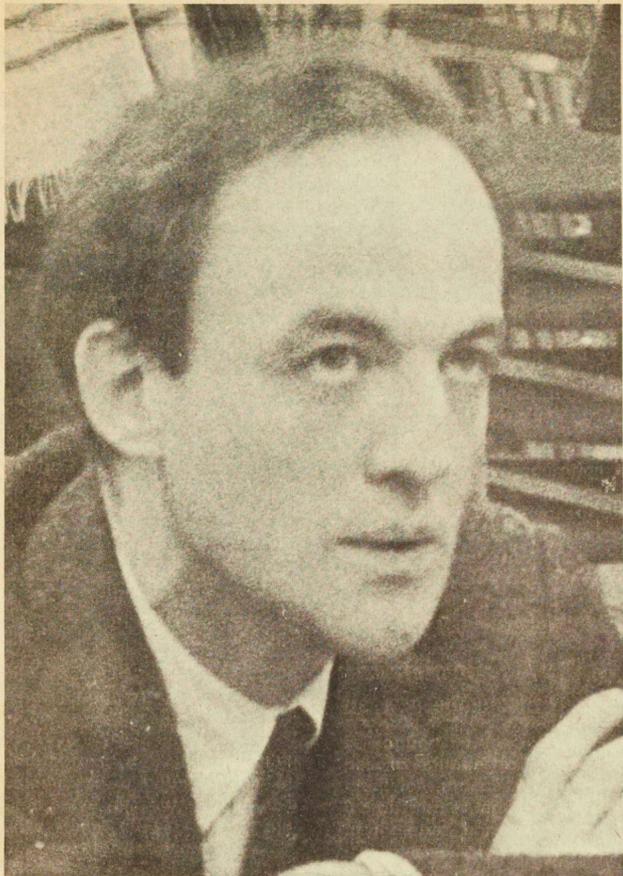
La population de la région de Portneuf se réjouissait, à juste titre, des centaines d'emplois qu'aurait créés la construction de la raffinerie et les 300 emplois permanents qu'aurait amenés l'opération de la raffinerie.

"Est-ce la maison-mère d'Ottawa qui décide seule de l'économie québécoise et de son taux de chômage?", s'est demandé le président du Conseil central Roland Tapin.

La gratuité est-elle menacée?

Lors de la première session de l'assemblée nationale qui a suivi l'élection de l'Union nationale, qui avait promis la gratuité pour les usagers de la traversée de Lévis, le parti libéral rappelait sa promesse à tous les instants à l'Union nationale.

Cependant, le Conseil central de la CSN à Québec s'inquiète actuellement d'une rumeur à l'effet que le gouvernement abolirait cette gratuité. Le président du Conseil central, Roland Tapin, s'est élevé contre ce qu'il a appelé la "politicaille" que peuvent exercer les partis politiques, selon qu'ils sont dans l'opposition ou au pouvoir. Le Conseil central a tenu à prévenir le premier ministre Bourassa qu'il s'opposera fortement à l'abolition de la gratuité pour les usagers de la traversée. "D'autant plus, a soutenu M. Tapin, que la forte majorité des usagers de la traversée de Lévis sont des travailleurs salariés de la rive sud qui exercent leur occupation à Québec".



DENIS VINCENT

Au lieu de se rendre à la demande du Syndicat des journalistes de Radio-Canada et d'instituer une requête impartiale sur le fonctionnement du Service des nouvelles durant les événements d'octobre, la direction de Radio-Canada a préféré congédier deux des journalistes en cause: le président du Syndicat, Denis Vincent, et le secrétaire, Michel Bourdon, qui est

aussi vice-président du Conseil central de Montréal.

Le premier congédié, Michel Bourdon, l'a été pour avoir révélé, lors d'un teach-in à l'Université de Montréal, ce qui se faisait au service des nouvelles en matière de censure. Le directeur du service des nouvelles allègue que Michel Bourdon, ce faisant, se place dans une position qui est incompatible avec sa position de journaliste.

Le second congédié, Denis Vin-

RADIO-CANADA: CONGEDIÉMENTS ET CENSURE

cent, l'a été pour avoir défendu, lors d'une conférence de presse, les positions adoptées par Michel Bourdon, un des membres du syndicat dont il est président.

Les griefs ont été déposés et on attend qu'Ottawa fasse connaître le nom de l'arbitre qui sera choisi.

Problème plus vaste

Ce sont là les faits.

Mais ils recouvrent des réalités plus importantes.

"Tous ceux qui ont dans le passé, un jour ou l'autre, critiqué le service des nouvelles devraient également appuyer la demande d'enquête de la CSN. Pour certains, il serait plus brillant et plus efficace de demander une enquête que de crier que la salle de rédaction est remplie de séparatistes, anarchistes, communistes et activistes", a déclaré la Fédération des employés des services publics (CSN). La Fédération a aussi souligné que l'arbitrage dans les cas de congédiement servira à rétablir les employés congédiés dans leur fonction, mais que le fond du problème ne serait pas réglé tant que la Société Radio-Canada ne se rendra pas à la demande d'une enquête impartiale.

L'un des éléments les plus importants qu'il faut retenir de cette

situation à Radio-Canada semble bien la portée que, de part et d'autre, on veut accorder à l'action syndicale.

Monétaire

Il apparaît clair, la chose ayant été maintes fois exprimée par la direction, que Radio-Canada entend limiter la portée de l'action syndicale à des revendications purement monétaires.

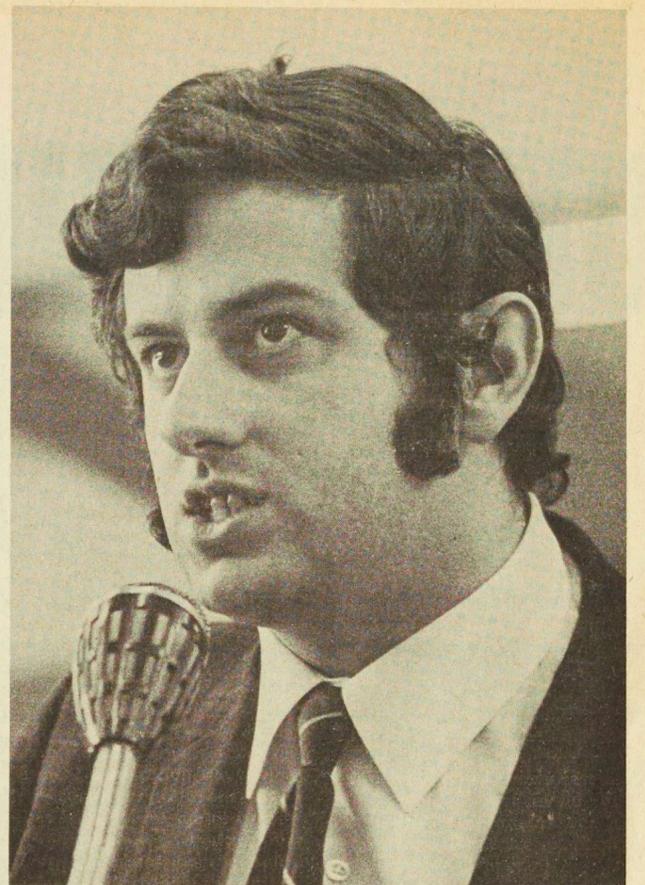
C'est oublier que les journalistes sont, d'abord, des citoyens à part entière, ayant de ce fait à assumer devant la société les responsabilités qui leur incombent, comme la liberté de la presse. Leur responsabilité syndicale ne leur donne pas seulement le droit, mais aussi le devoir, de révéler ou d'attirer l'attention sur tout sujet où l'intérêt et les libertés du public sont impliqués.

Les confrères Bourdon et Vincent, en dénonçant ce qui se pratiquait à la salle des nouvelles de Radio-Canada, se sont conduits comme des citoyens responsables et des syndicalistes engagés.

C'est pourquoi ils n'ont pas craint de réclamer publiquement une enquête impartiale sur le service des nouvelles de Radio-Canada.

Anarchie

La lutte que le SGCT mène contre l'anarchie qui préside à la direc-



MICHEL BOURDON

tion du service des nouvelles de Radio-Canada n'est pas nouvelle; elle se poursuit depuis plusieurs mois déjà.

Cependant, la crise que le Québec a connue en octobre, et dont on ressent encore les effets, a fait éclater l'abcès avec les résultats que l'on connaît.

Devant les événements qui se sont produits, la direction du service des nouvelles n'avait pas le droit de perdre la tête.

Après avoir réussi à manipuler l'information, la direction tente actuellement de museler le syndicat en fauchant des têtes.

Dossier

Depuis le début des événements, soit depuis l'enlèvement de M. James Cross, le syndicat des journalistes dresse un dossier complet des interventions de la direction de la salle des nouvelles qui ont pour résultat de priver la population de toute l'information à laquelle elle a droit.

LA CSN DÉNONCE LA "DÉLATION ORGANISÉE" DANS LES ÉCOLES

La Fédération nationale des Enseignants québécois et la CSN ont dénoncé, au cours d'une conférence de presse tenue le 21 novembre, la nomination par le ministre de l'Éducation Guy St-Pierre d'un commissaire-enquêteur extraordinaire, l'abbé Gérard Dion en l'occurrence, chargé de recueillir les plaintes qui pourraient être formulées contre les enseignants en rapport avec leur enseignement.

(Au sujet de l'abbé Dion, son collègue de l'Université Laval, l'abbé Louis O'Neil, a déclaré le 2 décembre qu'il "regrettait qu'un homme de qualité comme M. Dion serve de caution morale à un système de surveillance qui peut s'avérer dangereux".)

Le président-général de la CSN, Marcel Pepin, qui participait à cette conférence de presse, s'est attaqué en termes non-équivoques à cette "délation organisée" qu'on mettait sur pied avec un tel système d'inquisition. "C'est un autre signe, a-t-il souligné, que la panique s'est emparée des dirigeants politiques".

Quant au président de la FNEQ, Bernard Chaput, il a situé le rôle de l'enseignant dans la société nouvelle en posant la question suivante: "Comment demander à des professeurs écrasés, soupçonnés, quand ils sont pas méprisés, de préparer une jeunesse consciente, libre, responsable?"

Lors de son intervention en Chambre, le ministre de l'Éducation, d'un même souffle, proposait pour la première fois une définition dynamique de l'enseignement et mettait sur pied les

moyens pour tuer à très brève échéance tous les efforts des professeurs dans ce sens.

C'est pourquoi la Fédération nationale des Enseignants québécois a dénoncé avec vigueur cette décision du Ministre de nommer "un commissaire-enquêteur chargé de recevoir les plaintes des parents et des administrateurs à l'égard des enseignants."

Transformation de l'enseignement

Le Rapport Parent, les nouveaux besoins manifestés par les étudiants ont amené les professeurs à transformer leur enseignement afin d'être "non seulement des transmetteurs de connaissance et d'attitudes traditionnelles mais aussi des agents de changements".

La tâche des enseignants n'a pas été facile ces dernières années: la démission de beaucoup de parents, les contestations pédagogiques dont les professeurs ont souvent été la cible, l'aitrait exercé sur les étudiants par les facilités de la société de consommation ont forcé les enseignants à repenser la pédagogie.

Tous les pédagogues savent qu'une telle opération exige la plus grande liberté d'action, le support des directions et la collaboration de la société en général.

Or, soutient la FNEQ, l'instauration d'un système d'inquisition, parce que c'est de cela qu'il s'agit, même enrobé de paroles de bonne volonté, pourra avoir comme résultat net d'arrêter ce travail d'élaboration réclamé par les étudiants, les pédagogues, les

parents, tous ceux qui souhaitent la transformation radicale et rapide de notre système d'enseignement menacé par la sclérose et la désaffection des étudiants.

L'enseignant ne peut faire honnêtement son travail et se sentir continuellement guetté, traqué, braqué sous la menace de plaintes des parents qui n'assistent pas eux-mêmes à ses cours. Non, l'effet de la décision du Ministre, ce sera la disparition de l'esprit critique, de l'analyse méthodique et scientifique, plutôt que la généralisation de type d'enseignement qu'il dit souhaiter.

Comment demander à des professeurs écrasés, soupçonnés, quand ils ne seront pas méprisés de préparer une jeunesse consciente, libre, responsable?

La convention est là

Les autorités scolaires ont déjà le pouvoir de congédier un professeur pour préjudice grave en vertu de la convention collective.

Nous vivons en un temps où rares sont les gens qui gardent leur sang froid. Le Ministre a ajouté à la panique générale en suggérant aux parents inquiets du fossé qui les sépare déjà de leurs enfants, des boucs-émissaires. Il dénonce en même temps les autorités des institutions concernées qui ont le pouvoir, en vertu même des conventions collectives, de suspendre ou de congédier un enseignant, cause de tort grave à la bonne marche de l'institution. De plus, il empêche que les problèmes, si problèmes il y a, ne se règlent entre les personnes impliquées, soit l'étudiant, les professeurs, un père ou une mère et,

en dernier ressort, la direction de l'institution.

Garder son calme

La Fédération nationale des Enseignants québécois recommande aux professeurs de garder leur calme, de continuer à donner les cours prévus au programme de la Direction générale de l'Enseignement collégial, selon les syllabus connus et approuvés par les directions. Elle les invite à demeurer libres et responsables. Elle s'engage à les défendre selon les dispositions très explicites des conventions collectives. Enfin, elle leur suggère d'analyser la situation et de monter les dossiers qui permettront une compréhension globale des événements en cours.

De plus, la Fédération nationale des Enseignants québécois fait appel au jugement des étudiants. C'est eux que la nomination d'un commissaire-enquêteur prétend protéger. Veulent-ils vraiment remplacer le climat actuel par un climat de dénigrement.

Enfin, la Fédération nationale des Enseignants québécois s'interroge sur le sens profond de cette déclaration, à ce moment précis. De l'aveu même du Ministre, le nombre des supposés abus est fort restreint. Ses propos ne peuvent alors que porter la population à projeter toutes ses angoisses sur l'ensemble des professeurs qui deviennent responsables à ses yeux de toute la situation. Pourtant, c'est le gouvernement, mais le veut-il vraiment, qui peut régler les problèmes économiques, sociaux, politiques qui étreignent la société québécoise depuis fort longtemps?

UN CONGRÈS À L'ENSEIGNE DE LA LIBERTÉ

Le 44e congrès général de la CSN, qui s'ouvrira dimanche le 6 décembre pour se terminer samedi le 12, sera placé sous le signe de la liberté.

Dans les temps où nous vivons, il nous est apparu essentiel qu'une centrale syndicale comme la nôtre, qui s'est maintes fois posée en défenseur de la liberté durant les cinquante ans d'existence, assume encore, et plus que jamais, la lourde tâche de veiller à la protection de la liberté et d'indiquer à nos membres les voies à suivre pour que cette liberté puisse s'exercer.

Rapport moral

Le rapport moral du président général, est entièrement consacré à l'exercice de cette liberté dans le système "démocratique" actuel.

Comme annexe au rapport du président général, on trouve une étude sur les négociations sectorielles et une autre sur les caisses de retraite. Ce sont là deux champs importants pour les salariés, et la CSN croit de son devoir de ne pas abandonner à d'autres des décisions qui marqueront fortement, dans un proche avenir, la classe laborieuse.

Historique

Pour la première fois dans l'histoire de la CSN, les présidents de la FTQ et de la CEQ, MM. Louis Laberge et Yvon Charbonneau, sont appelés à adresser la parole devant les congressistes. La CSN considère en effet qu'il est plus normal, malgré les différences idéologiques qui peuvent exister entre les centrales, que ce soient des travailleurs qui se réunissent entre eux. C'est pourquoi il n'y a aucun invité de l'extérieur du monde du travail.

Par ailleurs, M. Jean Brück, secrétaire général de la Confédération mondiale du travail, organisme auquel la CSN est affiliée, est présent.

Le congrès de 1970 recevra environ 1800 délégués.

La journée de dimanche est réservée à l'inscription et au rapport moral du président. Lundi et mardi, les délégués se réunissent en commissions pour étudier les différents rapports des services. Les autres journées de la semaine sont consacrées aux plénières. Les élections des officiers auront lieu vendredi après-midi.

Tous les membres de la CSN qui veulent recevoir gratuitement LE TRAVAIL peuvent faire parvenir leur nom et adresse au bureau du journal, 1001 St-Denis, Montréal 129. Je désire recevoir LE TRAVAIL

Nom
Adresse
Syndicat

le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes d'Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.